

# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33



## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°20

Réunion de bureau du jeudi 16 février 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. C. CASTROFLORIO - L. CAPPATTI - S. CHILOTTI - J. GRAGLIA  
- A. MARY - J. NUCERA - Y. SIAD - J. THAON

---

Excusée : MME B. GIURAN

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°19 du 03 février dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA a reçu M. NADER Salah, arbitre stagiaire et dirigeant à l'OFC Nice accompagné de M. GUADAGNINO Gilles, président du club de l'OFC Nice suite à une rencontre de D5 opposant le SOR à l'OFC NICE.

Décision prise par PV distinct.

La CDA a reçu M. DIF Marwane, jeune arbitre de District, officiant lors de la rencontre U15 D1 opposant l'AS CANNES à l'ESSNN.

Décision prise par PV distinct.

Le 3<sup>ème</sup> cours théorique des arbitres classés D1 et D2 se sont déroulés au siège du district de la Côte d'Azur en présence d'une trentaine de participants.

La CDA organise un stage terrain qui se déroulera le samedi 18 février 2023 de 8h30 à 12h00 au Stade de la Plaine du Var à Nice.

Ce stage est destiné aux arbitres stagiaires formés lors des cinq FIA qui se sont déroulées en 2022/2023 et concerne une cinquantaine de nouveaux stagiaires.

Ce rassemblement sera encadré par des membres de la CDA, arbitres de Ligue ou de la Fédération.

Les 50 arbitres stagiaires convoqués participeront à un cours pratique sur le terrain avec différents ateliers et participeront à un test physique de type Taisa.

La CDA déplore l'agression physique d'un de nos arbitres expérimentés lors d'une rencontre arrêtée de D2 et apporte tout son soutien à ce dernier, en lui souhaitant un prompt rétablissement.

### **3 – DEPARTEMENT CONTROLES**

23 observations ont eu lieu en catégories seniors.

4 observations ont eu lieu en catégories Jeunes.

2 observations en catégorie Jeune pour l'obtention de l'écusson de District.

6 parrainages de jeunes arbitres stagiaires en catégorie U12-U13.

### **4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

Le département désignations a connu quelques difficultés pour couvrir toutes les rencontres du week-end du 18 et 19 février 2023.

**Fin de séance : 22h00**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. CAPPATTI Laurent